



Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.17/1997/2/Add.2
17 janvier 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
Cinquième session
7-25 avril 1997

Évaluation d'ensemble des progrès accomplis depuis la Conférence
des Nations Unies sur l'environnement et le développement

Rapport du Secrétaire général

Additif

Lutte contre la pauvreté*

(Chapitre 3 d'Action 21)

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. PRINCIPAUX OBJECTIFS	1 - 3	2
II. PROGRÈS ACCOMPLIS	4 - 16	3
III. TENDANCES PROMETTEUSES	17 - 23	6
A. Tendances socio-économiques	17 - 19	6
B. Lutte contre la pauvreté	20 - 23	7
IV. ESPOIRS DÉÇUS	24 - 27	9
V. NOUVEAUX DOMAINES D'ACTION PRIORITAIRE	28 - 34	10

* Le présent rapport a été établi par le Département de la coordination des politiques et du développement durable, organe chargé de la coordination pour le chapitre 3 d'Action 21, conformément aux dispositions arrêtées par le Comité interorganisations sur le développement durable. Il résulte de consultations et d'échanges d'informations entre organismes des Nations Unies, organisations internationales et nationales, organismes publics intéressés, autres organismes divers et particuliers.

I. PRINCIPAUX OBJECTIFS

1. Le présent rapport fait le point sur la réalisation des objectifs énoncés au chapitre 3 d'Action 21 (Lutte contre la pauvreté)¹, compte tenu des décisions prises sur cette question par la Commission du développement durable à ses troisième et quatrième sessions. Le chapitre 3 d'Action 21 énonce quatre principaux objectifs :

a) Fournir d'urgence à tous la possibilité d'avoir des moyens d'existence durables;

b) Appliquer des politiques et des stratégies qui favorisent des niveaux de financement appropriés et mettent l'accent sur des politiques de développement humain intégrées, y compris la création de revenus, le renforcement du contrôle local sur les ressources, la consolidation des institutions et des capacités locales et la participation accrue des organisations non gouvernementales et des administrations locales en tant qu'agents d'exécution;

c) Élaborer, pour toutes les régions déshéritées, des stratégies et des programmes intégrés concernant la gestion rationnelle et durable de l'environnement, la mobilisation des ressources, la réduction et l'élimination de la pauvreté et la création d'emplois et de revenus;

d) Mettre l'accent, dans les plans et budgets nationaux de développement, sur les investissements dans le capital humain en prévoyant des politiques et des programmes spéciaux destinés aux zones rurales, aux populations urbaines pauvres, aux femmes et aux enfants.

2. Pour atteindre ces objectifs, le chapitre 3 d'Action 21 recommande des politiques et des activités visant à atténuer et à éliminer la pauvreté, qui sont conçues comme un élément central du développement durable.

3. La période qui s'est écoulée depuis 1992 est trop brève pour que des progrès substantiels aient pu être réalisés dans la lutte contre la pauvreté à l'échelle mondiale ou pour que l'on puisse porter un jugement valable sur l'efficacité des nouvelles approches adoptées à cet égard en application d'Action 21. Il est toutefois possible de recenser les nouvelles initiatives et les nouveaux programmes lancés par des institutions nationales et internationales. Ces initiatives, en particulier celles qui se situent dans le cadre du système des Nations Unies, feront l'objet de la section II. La section III analysera les tendances récentes observées pour la pauvreté, à l'échelle mondiale sur une période un peu plus longue et les nouvelles activités de développement qui sont incorporées dans les programmes de développement nationaux et internationaux pour lutter contre la pauvreté. Dans la section IV, on examinera des aspects de la pauvreté qui font apparaître une détérioration depuis 1992 et, enfin, dans la section V, les questions liées à la pauvreté qui ont pris entre-temps une plus grande importance.

II. PROGRÈS ACCOMPLIS

4. Depuis 1992, un large consensus s'est fait jour sur la nécessité de réduire la pauvreté et en fin de compte de l'éliminer en tant que priorité centrale inscrite dans les stratégies de développement durable. On a réaffirmé l'importance de cet objectif et élaboré des politiques pour le réaliser lors de grandes conférences qui ont été organisées ultérieurement sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, notamment le Sommet mondial pour le développement social de 1995, où il constituait l'un des trois principaux thèmes du Programme d'action². Ce programme préconise des actions détaillées répondant à tous les objectifs d'Action 21 liés à la pauvreté, par exemple intégrer des stratégies d'élimination de la pauvreté dans tous les aspects de la planification du développement, assurer un accès universel à l'éducation de base, aux services de santé et à d'autres services sociaux, développer les possibilités d'emploi offrant des moyens d'existence viables et améliorer l'intégration et la participation sociales. D'autres conférences ont formulé des recommandations détaillées sur d'autres aspects de la pauvreté, notamment les facteurs démographiques à la Conférence internationale sur la population et le développement de 1994; les questions de parité entre les sexes à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes tenue en 1995; les questions d'urbanisme à la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) de 1996, et la faim et la malnutrition au Sommet mondial de l'alimentation de 1996. Mais c'est Action 21 qui contient les recommandations les plus détaillées sur les corrélations entre la pauvreté et l'environnement.

5. Lors du Sommet social, les chefs d'État ou de gouvernement se sont engagés à poursuivre l'objectif de l'élimination de la pauvreté dans le monde, grâce à des actions nationales et à une coopération internationale menées avec détermination, cet objectif constituant un impératif éthique, social, politique et économique, pour l'humanité. Ils étaient convenus, pour ce faire, de formuler des plans nationaux d'élimination de la pauvreté ou de renforcer les plans existants, de préférence avant la fin de l'année 1996 (proclamée par l'Assemblée générale Année internationale pour l'élimination de la pauvreté), et de les mettre en oeuvre afin de s'attaquer aux causes structurelles de la pauvreté. Ces plans devaient établir des stratégies et des objectifs réalisables dans des délais fixés pour réduire sensiblement la pauvreté générale et éliminer la pauvreté absolue, prévoyant notamment la création d'emplois et d'autres activités rémunératrices ainsi qu'un accès universel aux soins de santé, à l'éducation et aux autres services sociaux de base. Agissant sur une recommandation du Sommet social, l'Assemblée générale a proclamé la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006).

6. Dans le cadre des activités faisant suite au Sommet social, les gouvernements ont signalé des actions diverses visant à éliminer la pauvreté : fixation d'objectifs nationaux pour la réduction de la pauvreté; promotion des créations d'emplois et de la croissance; mise en place de filets de protection efficaces comprenant une sécurité sociale complète et des soins de santé et une éducation accessibles à tous; fourniture de logements adéquats; meilleure intégration des pauvres dans la société; et réalisation d'études et d'enquêtes pour mieux appréhender le phénomène de la pauvreté au plan national.

7. Le Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), dans une publication intitulée Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du XXI^e siècle³, a lancé l'idée d'un partenariat mondial pour le développement, fondé sur les engagements pris par les pays membres lors du Sommet social et d'autres conférences mondiales qui se sont tenues récemment. En vue d'éliminer la pauvreté, ils ont suggéré, comme objectif, de réduire au moins de moitié la proportion des personnes en situation d'extrême pauvreté dans les pays en développement d'ici à 2015. Ils ont également proposé des objectifs liés aux services sociaux de base.

8. Lors d'une réunion tenue en septembre 1996, le Comité du développement du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale a approuvé une initiative de grande envergure en faveur des pays pauvres très endettés (PPTÉ). Cette initiative vise les pays les plus pauvres qui ont atteint des niveaux d'endettement excessifs. Après une période d'évaluation de trois ans, les pays pour lesquels les mécanismes existants de réduction de la dette sont jugés insuffisants au regard des critères de viabilité se verraient accorder une remise pouvant atteindre 90 % de la dette restructurable par les créanciers du Club de Paris, un traitement comparable de la part d'autres créanciers bilatéraux ou privés, et une réduction des montants exigibles par des créanciers multilatéraux. Ces mesures seraient alliées à des réformes dans les politiques macro-économiques ainsi que dans les politiques sociales et structurelles. En allégeant ainsi le service de la dette, on espère appuyer les efforts déployés par les pays les plus pauvres pour lutter contre la pauvreté et fournir des services sociaux aux personnes démunies.

9. Dans le cadre du système des Nations Unies, les activités faisant suite aux récentes conférences mondiales relatives au développement économique et social font actuellement l'objet d'une coordination et d'une intégration. Le Comité administratif de coordination (CAC) a créé trois équipes spéciales interorganisations chargées de coordonner l'appui fourni aux activités visant à appliquer les recommandations des conférences à l'échelon des pays, en mettant globalement l'accent sur la réduction de la pauvreté. Les mandats confiés à ces trois équipes spéciales concernent respectivement a) les services sociaux de base pour tous; b) l'emploi et les modes de subsistance viables; et c) la création de conditions favorables au développement économique et social. Elles ont élaboré des programmes de travail à exécuter dans un délai d'un an. Un comité interorganisations pour les femmes chargé de coordonner la mise en oeuvre du Programme d'action⁴ adopté à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de dispositions connexes issues d'autres conférences a également été constitué. Le Comité interorganisations du CAC sur le développement durable collabore étroitement avec d'autres organes de coordination et les équipes spéciales du CAC en vue de promouvoir une approche intégrée du développement durable. Des travaux sont en cours pour coordonner les activités de suivi d'Habitat II avec celles des autres conférences.

10. À sa session de fond de 1996, le Conseil économique et social a adopté des conclusions d'un commun accord (1996/1) sur la coordination des activités menées par les organismes des Nations Unies pour éliminer la pauvreté⁵, en incluant des recommandations précises sur la coordination et la répartition des tâches entre les différentes entités, y compris les commissions techniques du Conseil. Le Conseil dirigera et coordonnera l'action du système des Nations Unies dans le

cadre d'orientations générales définies par l'Assemblée générale. S'étant vu confier la responsabilité principale du suivi du Sommet social, la Commission du développement social devra présenter une approche intégrée des stratégies nationales et internationales de lutte contre la pauvreté.

11. À sa quatrième session, la Commission du développement durable a informé le Conseil économique et social qu'elle se proposait d'axer ses travaux futurs liés à la pauvreté sur la corrélation entre pauvreté et environnement (décision 4/2, par. 6)⁶. S'agissant de l'application des recommandations du chapitre 3 d'Action 21 qui correspondent aux domaines essentiels abordés par le Sommet social, la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et la Conférence internationale sur la population et le développement, le Conseil a recommandé, au paragraphe 42 des conclusions adoptées d'un commun accord (1996/1) que la Commission du développement durable s'appuie sur les contributions de la Commission du développement social, de la Commission de la condition de la femme et de la Commission de la population et du développement, respectivement.

12. Pour le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la réduction de la pauvreté a été au centre des travaux entrepris à la suite de l'adoption d'Action 21, y compris dans le cadre de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique et du programme régional de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement. Les liens entre pauvreté et dégradation de l'environnement et l'amélioration de l'accès à un approvisionnement en eau continu ont constitué des domaines d'action prioritaires, l'accent étant mis sur les besoins des populations pauvres.

13. Depuis 1992, le FMI et la Banque mondiale accordent une plus grande attention à la pauvreté, aux services sociaux et à la répartition des revenus dans leurs activités de surveillance, dans la conception des programmes et dans le cadre de l'assistance technique.

14. Afin d'appuyer les efforts déployés par des organisations non gouvernementales visant à promouvoir les mécanismes de micro-crédit, un Groupe consultatif international pour l'aide aux plus pauvres regroupant des bailleurs de fonds a été mis sur pied en 1995. Les contributions proviennent de plusieurs donateurs bilatéraux, de la Commission européenne, du Fonds international de développement agricole (FIDA), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), de l'Organisation internationale du Travail, de trois banques régionales de développement et de la Banque mondiale. Cet organe allouera des fonds à diverses institutions répondant aux conditions requises, y compris des organisations non gouvernementales, des associations de crédit mutuel, des coopératives et des banques pour les aider à développer leurs mécanismes de micro-crédit.

15. Pour faire face aux problèmes posés par la faim et l'insécurité alimentaire, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a lancé une nouvelle initiative de grande envergure – le Programme spécial de sécurité alimentaire dans les pays à faible revenu et à déficit vivrier – afin d'aider ces pays à accroître durablement la production vivrière, à réduire l'insécurité alimentaire et la malnutrition ainsi qu'à développer les emplois et à augmenter les revenus dans le secteur agricole. Le

Sommet mondial de l'alimentation a adopté en 1996 un plan d'action, dans lequel les participants se sont engagés à réduire la faim dans le monde de moitié d'ici à 2015.

16. D'autres organismes des Nations Unies et organisations internationales, dans leurs domaines de compétence respectifs, ont accordé une plus grande attention à la réduction de la pauvreté et aux facteurs sociaux connexes, étant donné que, de l'avis général, ces questions essentielles n'avaient pas dûment été prises en compte dans les stratégies de développement au cours des années 80.

III. TENDANCES PROMETTEUSES

A. Tendances socio-économiques

17. Bien que le présent rapport soit axé sur les progrès accomplis depuis 1992 dans la mise en oeuvre des engagements de Rio, l'analyse des tendances de la pauvreté doit porter sur une période un peu plus longue pour pouvoir mesurer les changements significatifs. Ces tendances ne sont pas expressément imputables au processus de Rio mais les engagements pris à cette occasion s'inscrivent dans une dynamique générale qui tend à mettre davantage l'accent sur la pauvreté et à accorder un rang de priorité plus élevé à cette question dans les politiques de développement.

18. Le tableau ci-après fait ressortir les tendances régionales quant à l'incidence de la pauvreté et au nombre de pauvres dans les pays en développement, fondées sur des estimations récentes de la Banque mondiale, et en considérant qu'un revenu inférieur à 1 dollar par jour et par personne est un indicateur de pauvreté pour les ménages. Il indique également le taux de mortalité infantile qui est un indicateur sensible de la malnutrition et de l'accès insuffisant aux soins de santé, ainsi que de la faiblesse du revenu. Les estimations font apparaître une diminution modeste mais significative de l'incidence de la pauvreté dans les pays en développement au cours des dernières années et une réduction plus marquée de la mortalité infantile. Au plan régional, la pauvreté a reculé en pourcentage en Asie du Sud, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord mais pas dans les autres régions. Les taux de mortalité infantile ont baissé dans toutes les régions. D'autres données montrent que l'espérance de vie a augmenté dans toutes les régions et que les taux de scolarisation ont eux aussi progressé partout, sauf en Afrique subsaharienne. Toutefois, comme la population s'accroît constamment dans les pays en développement, le nombre total de pauvres a augmenté dans le monde malgré ces tendances positives.

Tendances de la pauvreté dans le monde

	Incidence de la pauvreté (En pourcentage)			Nombre de pauvres (En millions)			Mortalité infantile (Pour mille)	
	1987	1990	1993	1987	1990	1993	1987	1993
Afrique subsaharienne	38,5	39,3	39,1	180	201	219	103	93
Amérique latine et Caraïbes	22,0	23,0	23,5	91	101	110	49	43
Asie de l'Est et Pacifique	28,2	28,5	26,0	464	468	446	44	35
Asie du Sud	45,4	43,0	43,1	480	480	515	97	84
Moyen-Orient et Afrique du Nord	4,7	4,3	4,1	10,3	10,4	10,7	67	53
Total	33,3	32,9	29,4	1 225	1 260	1 301	63	54

Source : Banque mondiale, Poverty Reduction and the World Bank (Washington, Banque mondiale, 1996).

19. On s'accorde généralement à penser qu'une croissance économique soutenue dans un contexte politique et économique stable est indispensable pour réduire sensiblement la pauvreté, même si cela ne suffit pas. L'amélioration des taux de croissance économique et la réduction des taux d'inflation enregistrés par de nombreux pays au cours des années 90 créent donc des conditions favorables pour lutter plus efficacement contre la pauvreté dans l'avenir.

B. Lutte contre la pauvreté

20. Afin de promouvoir une croissance économique générale et de réduire la pauvreté, un appui croissant a été fourni aux micro-entreprises, aux mécanismes de microcrédit et à l'emploi rural, tant agricole que non agricole. Les réformes économiques introduites dans de nombreux pays ont permis de réduire les obstacles entravant les activités du secteur non structuré et les efforts menés au niveau des petites entreprises, qui sont souvent les principales sources de subsistance des populations vivant dans la pauvreté.

21. Les efforts se sont également intensifiés, aux niveaux national, bilatéral et international, afin d'accroître le rôle des organisations non gouvernementales, des associations féminines et des autres organisations locales et communautaires dans l'élaboration et l'exécution de projets relatifs à la lutte contre la pauvreté et au développement social. Ces groupes se sont notamment efforcés de promouvoir les micro-entreprises, l'agriculture en petite exploitation et d'autres activités de production rurale, et d'organiser des services sociaux, des services de vulgarisation et la gestion des ressources naturelles, notamment à l'intention des groupes désavantagés (voir encadré 1). De nombreux organismes des Nations Unies encouragent l'exécution de tels projets suivant une approche plus participative.

Encadré 1

Conservation participative

En 1977, Mme Wangari Maathai, première femme professeur d'université du Kenya, avait lancé une campagne de lutte contre la désertification dans son pays, qui s'est développée en Green Belt Movement (Mouvement de la ceinture verte). Ce mouvement a mobilisé les femmes dans tout le pays, lesquelles se sont efforcées d'enrayer le processus de désertification, de réduire l'érosion des sols et d'accroître les approvisionnements en bois de chauffage par une approche participative de la conservation des sols et des ressources en eau. Le Mouvement compte maintenant 50 000 membres, dont un grand nombre sont pauvres et illettrés. Il possède 1 500 pépinières et a déjà planté plus de 10 millions d'arbres.

Source : Le Courrier, No 154 (novembre-décembre 1995).

22. Les programmes de développement reconnaissent de plus en plus que la réduction et l'élimination des obstacles empêchant les femmes de participer pleinement aux activités économiques peuvent réduire le taux de pauvreté disproportionné parmi les femmes et les enfants, et contribuer au développement national en général. Les organisations nationales et internationales s'efforcent maintenant de faire en sorte que les femmes aient un accès égal à la terre, au crédit, à l'éducation et à la formation, à la technologie et aux autres ressources productives. L'expérience a montré que, lorsqu'elles avaient accès aux services financiers, les femmes remboursaient généralement les sommes dues et utilisaient plus souvent que les hommes leurs nouveaux revenus afin d'améliorer l'éducation, la santé et la nutrition de leur famille⁷. Un nombre croissant de programmes de microcrédit sont maintenant centrés sur les femmes (voir encadré 2).

Encadré 2

Microcrédit

Afin de pouvoir mener des activités de production à petite échelle ou se procurer des intrants pour la production agricole ou artisanale, les personnes à faible revenu doivent avoir accès à des prêts d'un très faible montant, souvent moins de 100 dollars. Les banques considèrent toutefois ces prêts comme trop coûteux à gérer et les ruraux à faible revenu n'offrent pas de garantie du paiement des sommes dues comme présentant des risques élevés en matière de crédit. L'expérience de la Grameen Bank au Bangladesh a toutefois montré que les programmes ruraux de microcrédit étaient commercialement viables. Le prêt moyen est de 75 à 100 dollars, assorti d'intérêts aux taux commerciaux. Les prêts sont consentis à des personnes privées et n'exigent pas de nantissement mais les emprunteurs doivent constituer des groupes, dont tous les membres garantissent le remboursement. Le taux de remboursement est très élevé, excédant ceux que connaissent généralement les banques commerciales. Si, à l'origine, la Grameen Bank ne visait pas les femmes en particulier, ces dernières sont devenues ses principales clientes. Le fait que le programme a réussi à améliorer la situation économique des femmes rurales a suscité de nombreux efforts visant à reproduire ce modèle dans d'autres pays.

Sources : FOCUS (Groupe consultatif pour l'aide aux plus pauvres), No 2 (octobre 1995); et S. M. Hashemi, S. R. Schuler et A. P. Riley, "Rural credit programmes and women empowerment in Bangladesh", World Development, vol. 24, No 4 (1996), p. 635 à 653.

23. On s'efforce actuellement d'accroître le financement des services sociaux de base par le biais de l'Initiative 20/20 qui demande que 20 % du budget national des pays en développement et 20 % de l'aide publique au développement (APD) fournie par les pays donateurs soient alloués à l'enseignement primaire, aux soins de santé de base, à l'eau salubre et à l'assainissement. Dans le cadre du suivi du Sommet social, les Gouvernements norvégien et néerlandais ont convoqué une réunion en avril 1996, afin d'examiner la mise en oeuvre de cette mesure.

IV. ESPOIRS DÉÇUS

24. Comme il ressort du tableau, le nombre de pauvres augmente constamment, malgré une diminution de l'incidence de la pauvreté. D'après les estimations, le taux de pauvreté s'accroît dans l'ensemble de l'Amérique latine, malgré l'augmentation du produit national brut (PNB) par habitant, tandis que les taux enregistrés dans les pays de l'Afrique subsaharienne et de l'Asie du Sud demeurent à des niveaux très élevés. Malgré l'amélioration générale des indicateurs de santé dans les pays en développement, l'Afrique subsaharienne a

enregistré une augmentation des taux de mortalité infantile et du nombre d'enfants souffrant de malnutrition, tandis que la baisse du taux de mortalité a été contrebalancé par un accroissement de la population⁸.

25. La période qui s'est écoulée depuis Rio correspond à une période de réforme économique intense dans les pays en transition d'Europe orientale et de l'ancienne Union soviétique. Les conditions de vie se sont considérablement détériorées dans ces pays et les taux de pauvreté ont augmenté en raison d'une baisse de la production et d'une diminution du nombre d'emplois. Comme ces pays sont dotés d'infrastructures solides et de ressources humaines importantes, il se pourrait qu'on assiste prochainement à une reprise de la croissance économique mais ces inégalités croissantes risquent de maintenir de nombreuses personnes dans la pauvreté⁹.

26. De nombreux pays d'Europe occidentale sont confrontés à des taux de chômage qui se maintiennent à des niveaux élevés et, dans un certain nombre de pays développés, les inégalités dans la répartition du revenu se sont accentuées. Du fait de la faiblesse de la croissance économique, de l'augmentation encore plus faible du nombre d'emplois et de l'accroissement du nombre de personnes âgées, on note une réduction des systèmes de protection sociale visant à empêcher certaines catégories de tomber dans la pauvreté¹⁰.

27. Le volume total de l'APD alloué par les pays membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE a fortement diminué en termes réels, passant de 62 milliards de dollars en 1992 à environ 50 milliards de dollars en 1996 (en dollars de 1994). La part de l'APD allouée aux pays les moins avancés a baissé passant de 27,4 % en 1983-1984 à 24,2 % en 1993-1994. En tant que part de l'APD allouée au développement durable, la lutte contre la pauvreté est demeurée à un niveau très bas en 1993 - 0,38 % - niveau pratiquement inchangé par rapport à 1980. L'APD affectée aux programmes sociaux a augmenté toutefois, passant de 3,8 % à 5,3 % pendant la même période, en raison principalement d'un accroissement des dépenses de santé¹¹.

V. NOUVEAUX DOMAINES D'ACTION PRIORITAIRE

28. Si la majorité des personnes ayant un revenu inférieur au seuil de pauvreté vivent en zone rurale, le nombre de pauvres urbains s'accroît rapidement à mesure que le monde s'urbanise, comme l'a souligné la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II). En Amérique latine, la majorité des pauvres sont déjà des citadins. Par ailleurs, les estimations de la pauvreté mondiale, établies sur la base du revenu unique, risquent de sous-estimer la pauvreté urbaine, en ne tenant pas compte du fait que le coût de la vie est plus élevé dans les zones urbaines. On estime que, dans les pays en développement, plus de 600 millions de citadins, y compris un grand nombre qui ne sont pas pauvres suivant les normes traditionnelles relatives au revenu, vivent dans des logements insalubres et n'ont pas accès aux services sociaux de base. Avec la rapide urbanisation, il est urgent de fournir des services de ce type au nombre croissant de personnes vivant dans des conditions présentant un danger pour la santé. Dans ses conclusions convenues, le Conseil économique et social a demandé à la Commission du développement durable d'apporter une contribution dans ce domaine lorsque la Commission du développement social examinera la question de la prestation de services sociaux pour tous en 1999.

29. La pauvreté rurale et l'insécurité alimentaire sont étroitement liées. Dans les pays en développement, environ 800 millions de personnes sont menacées de dénutrition chronique et près de 200 millions d'enfants souffrent de carences protéiques ou énergétiques. D'ici à 2030, la population mondiale aura augmenté de 3 milliards de personnes, réduisant encore les ressources alimentaires mondiales. Assurer des disponibilités alimentaires en quantité suffisante et d'un coût abordable, par la mise en oeuvre des engagements du Sommet mondial de l'alimentation de 1996, constituera l'un des principaux défis que devront relever les pays en développement et la communauté internationale au XXIe siècle.

30. Le développement rural demeure une priorité urgente pour le développement durable, la grande majorité des pauvres (dont le nombre est estimé à 1,3 milliard) vivant dans les zones rurales. La pauvreté rurale est l'une des causes principales de la dégradation des ressources naturelles et la lutte contre la pauvreté, comme indiqué par l'exemple cité dans l'encadré 1, est étroitement liée à une gestion rationnelle de ces ressources, ayant pour effet d'accroître le rendement des cultures et d'améliorer l'environnement. Le fléchissement du taux d'augmentation de la production agricole constaté au cours des dernières années indique que la surexploitation des terres risque de s'accélérer, contribuant à la dégradation des sols et à la désertification.

31. Le Conseil économique et social a souscrit à la décision de la Commission du développement durable de centrer ses activités, en ce qui concerne la pauvreté, sur les liens existant entre la pauvreté et l'environnement. Dans ce contexte, la Commission pourrait accorder une attention particulière à la gestion rationnelle et à la mise en valeur des ressources naturelles dans des environnements fragiles caractérisés par des taux de pauvreté élevés. Dans le cadre des travaux publics concernant la conservation des ressources en eau, la lutte contre l'érosion et le reboisement et des autres efforts de conservation, on pourrait améliorer l'environnement, accroître la productivité et générer des revenus pour les personnes vivant dans la pauvreté. L'adoption d'approches communautaires et participatives de la planification des travaux publics, de la gestion des ressources en eau et d'autres activités en matière de développement durable s'est révélée particulièrement productive et devrait être appliquée plus largement. Les études sur les liens entre la pauvreté et l'environnement doivent également examiner les problèmes des zones urbaines à faible revenu, comme les colonies de squatters établies dans les zones sujettes à l'érosion et aux inondations, à flanc de colline ou sur des berges, dans des zones dangereuses, le long de routes à grande circulation, de voies ferrées, ou près de zones industrielles dangereusement polluées.

32. Dans les pays en développement, les populations à faible revenu utilisent la biomasse traditionnelle – bois, déjections animales et déchets agricoles – pour la majeure partie de leurs besoins en énergie. L'utilisation de ce combustible est généralement inefficace, nocive et coûteuse par rapport aux combustibles commerciaux, comme le kérosène, le gaz et l'électricité. Dans les zones urbaines, l'utilisation concentrée de ces sources d'énergie provoque une forte pollution atmosphérique, aggravant les risques sanitaires que présentent les autres polluants urbains. Si les ménages à faible revenu recourent peu aux combustibles commerciaux, c'est parce qu'ils nécessitent d'investir dans l'achat d'appareils ou de les payer d'avance, ou que ces appareils entraînent des frais

de raccordement ou l'installation de cuves, même si, bien souvent, les économies réalisées compensent rapidement l'investissement. Il faudrait donc intégrer les dépenses d'investissement dans les redevances d'utilisation, afin de promouvoir l'utilisation des combustibles commerciaux par les personnes à faible revenu, ce qui leur permettrait de réduire leurs dépenses d'énergie, de protéger leur santé et d'améliorer l'environnement.

33. Les femmes et les fillettes souffrent de la pauvreté d'une manière disproportionnée, car elles sont à la fois surreprésentées parmi les pauvres et assument la charge de la pauvreté du ménage. On estime que, dans les zones rurales, le nombre de femmes vivant dans la pauvreté a augmenté de près de 50 % au cours des 20 dernières années¹². Toutefois, la connaissance des causes et des conséquences sexospécifiques de la pauvreté ou des moyens de remédier à ces problèmes est très limitée. La plupart des études sur la pauvreté se fondent sur le revenu des ménages et n'examinent pas la répartition des ressources au sein du ménage. L'efficacité des programmes de lutte contre la pauvreté exige donc un examen attentif de la division du travail par sexe et de la prise de décisions tant au sein du ménage qu'à l'extérieur.

34. Une attention accrue doit être accordée aux défis auxquels sont confrontés les petits États en développement insulaire en matière de développement, en raison de leur vulnérabilité aux catastrophes naturelles et écologiques, problèmes qui risquent de s'aggraver du fait du réchauffement de la planète et des options limitées dont disposent ces pays.

Notes

¹ Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, vol. I, Résolutions adoptées par la Conférence (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatif), résolution 1, annexe II.

² Rapport du Sommet mondial pour le développement social, Copenhague, 6-12 mars 1995 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.IV.8), chap. I, résolution 1, annexe II.

³ Paris, OCDE, mai 1996.

⁴ Rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, 4-15 septembre 1995 (A/CONF.177/20 et Add.1), chap. I, résolution 1, annexe II.

⁵ Voir A/51/3 (Part I), chap. III, par. 2.

⁶ Documents officiels du Conseil économique et social, 1996, Supplément No 8 (E/1996/28), chap. I, sect. C, décision 4/2.

⁷ Voir Les femmes dans le monde, 1995 : Des chiffres et des idées (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.95.XVII.2, chap. 5, "L'accès des femmes au crédit".

⁸ Voir UNICEF, La situation des enfants dans le monde, 1996 (Oxford et New York, Oxford University Press, 1996), figure 10.

⁹ Voir Rapport sur la situation sociale dans le monde, 1997 (publication des Nations Unies, à paraître).

¹⁰ Voir PNUD, Rapport sur le développement humain, 1996 (New York et Oxford, Oxford University Press, 1996).

¹¹ Voir document d'information No 7 intitulé "Financial flow statistics: adjustments for monitoring the financing of Agenda 21", établi par la Division du développement durable pour la Commission du développement durable à sa quatrième session, 18 avril-3 mai 1996.

¹² Voir PNUD, Rapport sur le développement humain, 1995 (New York et Oxford, Oxford University Press, 1995), chap. 2, section intitulée "La persistance des inégalités dans le monde : la route barrée aux opportunités économiques".
